

Rapport de questions/réponses n°01- RFP N°01/2019/PNUD/COMbis

A :	Prestataires qui ont l'intention de soumissionner au RFP N°01/2019/PNUD/COMbis
De :	PNUD Comores
Sujets :	Recrutement d'un Bureau d'étude international pour l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un système national d'alerte précoce multi aléas
Référence :	RFP N°01/2019/PNUD/COMbis
Date :	13/01/2020

Le Service des Approvisionnements du PNUD Comores a reçu des questions relatives à la demande à propositions susmentionnée. Les questions reçues à ce jour sont reprises ci-dessous avec leur réponse :

Questions et Réponses								
1	Q	Section 3, p. 22 des TDR. Merci de nous préciser si le montant de l’offre doit expressément être présenté en Dollars américains ou est-il possible de présenter une autre monnaie (Euro) ?						
	R	Le montant de l’offre doit être présenté en USD						
2	Q	Section 3, p. 23 des TDR. La date prévue de démarrage du contrat est le 14 février 2020. Est-ce que cette date est estimative ou bien est-elle exigée en raison de contraintes externes aux TdR ?						
	R	C’est une date approximative						
3	Q	Les documents d’éligibilité et de qualification demandés en Section 4, p. 24 des TDR, sont à remplir par les co-traitants. Doivent-ils être remplis également par les sous-traitants ? (Formulaires A, B et D).						
	R	• Selon la RFP, si la proposition est présentée en tant que coentreprise/consortium/association, chaque membre du groupement doit respecter les critères minimaux, sauf indication contraire. • Les sous-traitants n’ont pas à remplir ces documents						
4	Q	Est-ce que les critères de qualification sont des critères obligatoires pour candidater, donc de disqualification en cas de non-exécution d’un contrat antérieur, par exemple ?						
	R	Oui						
5	Q	En section 4, p. 25 des TDR, il est demandé aux consultants de démontrer « la rentabilité prospective à long terme ». Merci de préciser quels sont les documents à fournir pour faire une telle démonstration.						
	R	Remplir le formulaire D et fournir les états financiers demandés en bas du formulaire.						
6	Q	En section 4, p. 26 des TDR, le critère d’évaluation 1.5 est basé sur un total de 30 points dans son descriptif alors que le nombre de points maximum est de 10. Pouvez-vous préciser la répartition exacte des points ?						
	R	La répartition exacte est la suivante : <table><tr><th colspan="2">Section 1. Qualification, capacité et expérience du bureau d’études</th><th>Points Maximum</th></tr><tr><td>1.5</td><td>Engagement organisationnel en matière de durabilité - L'organisation est conforme à l'ISO 14001 ou à l'ISO 14064 ou à l'équivalent</td><td>10</td></tr></table>		Section 1. Qualification, capacité et expérience du bureau d’études		Points Maximum	1.5	Engagement organisationnel en matière de durabilité - L'organisation est conforme à l'ISO 14001 ou à l'ISO 14064 ou à l'équivalent
Section 1. Qualification, capacité et expérience du bureau d’études		Points Maximum						
1.5	Engagement organisationnel en matière de durabilité - L'organisation est conforme à l'ISO 14001 ou à l'ISO 14064 ou à l'équivalent	10						



		la saison des fêtes qui a eu une incidence sur la disponibilité de notre personnel pour travailler sur l'offre.
	R	La date limite de soumission des offres est reportée au 30/01/2020 à 16:30 EST